

# Procès en Correctionnelle pour 4 intermittents

Quatre intermittents du spectacle ont été arbitrairement arrêtés et placés en **garde-à-vue**, après l'intervention sur le plateau de la **Star Academy** le 18 octobre 2003. Après 15 mois de **mise en examen**, ceux-ci attendent maintenant leur **procès en Correctionnelle**.

Le Contexte :

En octobre 2003, les intermittents du spectacle organisent une semaine de sensibilisation aux conséquences du **protocole UNEDIC**, auprès des professionnels du secteur de l'audiovisuel.

Des interventions d'information et de sensibilisation se succèdent pendant «**Une Semaine Morte pour une Culture Vivante**», auprès des laboratoires, des loueurs de matériels, des prestataires de service, sur les plateaux de tournage de cinéma, et de télévision, et chaque fois **sans violences**.

Pour clore cette semaine très active, les intermittents participent à un défilé très festif, type carnaval, l'après-midi du samedi 18 octobre. En déambulant une information circule de bouche à oreille appelant à un rendez-vous pour le soir même. Aucune autre précision n'est divulguée, ni sur la nature, ni sur le lieu de l'action.

Arrivé à la Plaine St Denis, un groupe accède au plateau de l'émission "**Star Academy**" et, à l'invitation du présentateur, fait la lecture d'un communiqué destiné aux techniciens et au public. Alors que toute la salle applaudit, d'autres intermittents, coincés dans le hall d'entrée, sont pris violemment à parti par des agents de sécurité particulièrement agressifs. **Des coups sont portés par le personnel de sécurité, et plusieurs intermittents, blessés ou traumatisés, sont conduits aux urgences médico-judiciaires. 3 des blessés exprimant leur volonté de porter plainte contre les auteurs des violences sont arrêtés et placés en garde-à-vue pour 48h. Un 4ème, pris au hasard, subira le même sort.**

**Tous seront mis en examen.**

Un an et demi après, ils sont renvoyés devant le **tribunal correctionnel**, accusés, selon les cas, de **violences en réunion, menaces de mort, dégradations, violences volontaires et entrave à la liberté du travail et d'expression**.

Il est important aujourd'hui de se mobiliser collectivement pour appuyer leur défense.

Pour cela, un appel à témoin est lancé et un comité de soutien est constitué.

**Face à la criminalisation des actions syndicales et militantes, qui vise à réprimer tous ceux qui s'opposent à la casse des droits sociaux et au décervelage planifié, il nous faut plus que jamais rester mobilisés.**

Pour répondre à l'appel à témoins

Pour rejoindre le Comité de Soutien

Avec les 4 inculpés de la Star Academy,

Envoyez SEULEMENT vos coordonnées à l'adresse : [lesindisponibles@hotmail.fr](mailto:lesindisponibles@hotmail.fr)